



# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère d'enseignement supérieur et la recherche scientifique  
Université Tissemsilt - Ahmed Ibn Yaya El Ouancharissi -  
Faculté droit

Service Des Moyens généraux  
NIF. 423020000380027 sis à route de L'hôpital -Tissemsilt.

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU Consultation N° 009/ UT/FD/2026

Conformément aux dispositions de l'articles 18 et 112 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2026 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'articles 99 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, l'administration de faculté droit de l'université de Tissemsilt Ahmed Ibn Yaya El Ouancharissi, informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé au l'avis de consultation n° 23/FD/2026, lancé le 12/07/2026, relatif "**Travaux De Réfection Et D'aménagement Au Niveau De Faculté**" au titre de l'année budgétaire 2026, qu'à l'issue de l'examen et l'évaluation des offres financières, les soumissionnaires retenus sont :

| Lot                                                                     | Soumissionnaire retenu | Numéro d'immatriculation fiscale NIF | Montant de la soumission da en ttc <u>avant correction</u> | Montant de la soumission da en ttc <u>après correction</u> | Délai de livraison | point de qualification technique | Observation |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------|
| Lot : <b>Travaux De Réfection Et D'aménagement Au Niveau De Faculté</b> | <b>EURL KAANEB AEK</b> | <b>002038070256823</b>               | <b>2835532.00 DA</b>                                       | <b>/</b>                                                   | 60 jours           | 44                               | /           |

Les autres soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de :

- Trois (03) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du Consultation pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.
- Dix (10) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution PROVISoire DU Consultation pour introduire un recours auprès de l'administration



TISSEMSILT le : 29 جويلية 2026

LE DOYEN

عن المندوبين و بتفويض من  
مديرية كليات الحقوق  
أ. د. عسلاق عبد القادر